

Adhérer au CAUE du Cantal

C'est :

- ✓ **Soutenir le CAUE dans sa mission de service public** décrite dans la Loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977.
- ✓ **S'associer à la démarche culturelle du CAUE** en faveur de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme, des paysages urbains et ruraux, du patrimoine et de l'environnement.
- ✓ **Bénéficier de conseils personnalisés** et d'un accompagnement technique et méthodologique du CAUE pour garantir la pertinence et la durabilité d'un projet dans le cadre d'un programme d'aménagement pluriannuel.
- ✓ **Préparer l'avenir** en initiant des démarches qualitatives en amont des projets de construction, d'aménagement urbain ou paysager dans le cadre d'une convention, toujours hors maîtrise d'œuvre.
- ✓ **Être destinataire de toutes nos publications** dont notre rapport annuel d'activité.
- ✓ **Être invité** à nos visites, conférences, projections de documentaires, débats ou ateliers.
- ✓ **Prendre part aux décisions et orientations** de la vie de l'association en étant membre de son Assemblée Générale.

Nos adhérents nous apportent chaque année leur soutien et participent à la vie de l'association. Grâce à ce partenariat privilégié, le CAUE peut développer des actions qualitatives, transversales, durables et totalement impartiales.

Merci !



Actions soutenues par le Conseil Départemental du Cantal

19 avenue de la République, 15 000 Aurillac

04 71 48 50 22 / contact@cauecantal.fr

www.cauecantal.fr

Barème des cotisations 2026



Communes

1 à 500 hab :	143 €
500 à 1 000 hab :	203 €
1 001 à 2 000 hab :	283 €
2 001 à 4 000 hab :	363 €
4 001 hab et + :	443 €

Intercommunalités :
0,09 € par habitants

(montant minimum 650 € et
maximum 3 500 €)

Syndicats mixtes, Organismes : 600 €

Associations, Entreprises : 80 €

Particuliers : 25 €



Bulletin d'adhésion 2026

Nom :

Prénom :

Fonction :

Représentant :

Adresse :

Tél : E-mail :

Adhère au CAUE du Cantal pour l'année 2026

Dans la catégorie :

Pour un montant de : €

Date : Signature et cachet :

Merci de nous adresser ce bulletin d'adhésion, accompagné de votre règlement.

Le versement de votre cotisation est à effectuer par mandat administratif,
par chèque bancaire à l'ordre du CAUE du Cantal ou par virement

IBAN : Fr76 1680 6048 2166 1181 6865 934, BIC : AGRIFRPP868